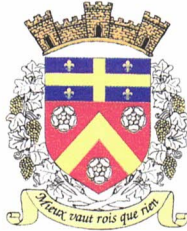


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines - Canton de Mantes-la-Jolie

COMMUNE DE TACOIGNIERES

Décision n°2026-04



Objet :

**ACQUISITION D'UN KIT PEDAGOGIQUE EN
BRIQUES POUR DIFFUSER LES VALEURS
REPUBLICAINES**

Le Maire de la commune de Tacoignières,

Vu le Code Général des Collectivités, notamment son article L2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment son article R2122-8,

Vu la délibération 2025-XI-20 du 14 novembre 2025 portant délégations du Conseil municipal au Maire,

Considérant la volonté de la municipalité d'acquérir un kit pédagogique en briques de construction pour la diffusion des valeurs républicaines,

Considérant que cet outil sera utilisé en salle de classe par les professeurs des écoles,

Considérant l'offre commerciale de la société EPICURE Studio domiciliée 12 Grande Rue à CROISSY-SUR-SEINE (78290) pour l'acquisition d'un kit pédagogique en briques de construction pour la diffusion des valeurs républicaines,

DECIDE

Article 1er :

D'accepter la proposition commerciale de la société EPICURE Studio pour l'acquisition d'un kit pédagogique en briques de construction pour la diffusion des valeurs républicaines pour un montant de 875,00 € HT soit 1.050,00 € TTC.

Article 2 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion, sera inscrite au registre des décisions et sera affichée conformément aux dispositions prévues par la loi du 02 mars 1982 modifiée.

Tacoignières le 12 février 2026

Le Maire, Thierry LEVACHER



Certifié exécutoire compte-tenu de :

La publication du : 12/02/2026

Et la transmission au contrôle de légalité le : 10/03/2026

Document certifié conforme

Le Maire, Thierry LEVACHER



REÇU EN PREFECTURE

le 12/03/2026

Application agréée E-legalite.com